

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 mars 2016 à 20 heures 00

Sous réserve d'approbation par lors de la prochaine réunion de conseil municipal

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2016, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 29 mars 2016 à 20 heures 00

Etaient présents (17)

BOISHY Martine		CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle				GUERIN Ludovic
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe		PARIS Jean-Claude
PARIS Solange	PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande	VAUFLEURY Gilles

Absents excusés (1) : Patrice Langlois

Absents (2): Antoine Gaucher, Marcel Poirier

Pouvoir (5): Marc Boudry a donné pouvoir à Philippe Luquet

Aline Lelièvre a donné pouvoir à Sébastien Leboisne

Claude Gaouyat a donné pouvoir à Solange Paris

Eric Grasmenil a donné pouvoir à Françoise Charpentier

Marguerite Mottais a donné pouvoir à Rolande Roupnel

Secrétaire de séance : [Joël Lemoussu](#)

Points en plus : **Pas de points en plus**

1. Approbation du compte-rendu du 24 février 2016 : A l'unanimité

Les comptes rendus envoyés par mail ne sont pas vus par tous les conseillers municipaux.

Trois possibilités pour les conseillers (à redire au secrétariat ce qu'il préfèrent) :

- l'envoyer en même temps que les convocations
- le mettre à disposition au secrétariat de mairie
- l'envoyer par mail

2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION 2015

Vote des comptes administratifs 2015

• **Compte administratif 2015 de la commune déléguée de Saint Symphorien des Monts**

Monsieur le Maire fait la lecture des résultats de l'année précédente pour la commune déléguée de Saint Symphorien des Monts.

Il en ressort les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	41 110.43	90 879.32
Investissement	114 469.41	172 206.41

Monsieur le maire rappelle que des restes à réaliser sont prévus en recettes d'investissement pour un montant de 11 412.00 euros.

Monsieur le maire ne peut pas prendre part au vote.

Monsieur Jean-Claude Paris, 1^{er} adjoint fait procéder au vote.

☞ **Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

- **Compte administratif 2015 de la commune déléguée de Buais**

Monsieur le Maire fait la lecture des résultats de l'année précédente pour la commune déléguée de Buais

Il en ressort les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	255 106.58	424 591.49
Investissement	333 370.43	379 062.28

Monsieur le maire rappelle que des restes à réaliser sont prévus en dépenses d'investissement pour 139 000 euros et 59 779 euros en recettes d'investissement.

Monsieur le maire ne peut pas prendre part au vote.

Monsieur Jean-Claude Paris, 1^{er} adjoint fait procéder au vote.

☞ **Adopté par le conseil municipal (1 abstention et 22 pour)**

- **Compte administratif 2015 du budget Assainissement de la commune déléguée de Buais**

Monsieur le Maire fait la lecture des résultats de l'année précédente du budget Assainissement pour la commune déléguée de Buais

Il en ressort les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Fonctionnement	21 579.48	27 700.25	+ 6120.77
Investissement	17 257.17	31 403.08	+ 14 145.91

Monsieur le maire rappelle que des restes à réaliser sont prévus en dépenses d'investissement pour 13 800 euros .

Monsieur le maire ne peut pas prendre part au vote.

Monsieur Jean-Claude Paris, 1^{er} adjoint fait procéder au vote.

[☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal](#)

- **Compte administratif 2015 du budget Lotissement les Camélias de la commune déléguée de Buais**

Monsieur le Maire fait la lecture des résultats de l'année précédente du budget Lotissement les Camélias pour la commune déléguée de Buais

Il en ressort les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	44 278.38	45 000,00

Monsieur le maire ne peut pas prendre part au vote.

Monsieur Jean-Claude Paris, 1^{er} adjoint fait procéder au vote.

[☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal](#)

- **Compte administratif 2015 du budget CCAS de la commune déléguée de Buais**

Monsieur le Maire fait la lecture des résultats de l'année précédente du budget CCAS pour la commune déléguée de Buais

Il en ressort les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 282.10	3 000,00

Monsieur le maire ne peut pas prendre part au vote.

Monsieur Jean-Claude Paris, 1^{er} adjoint fait procéder au vote.

[☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal](#)

- **Compte administratif 2015 du budget CCAS de la commune déléguée de Saint Symphorien des Monts**

Monsieur le Maire fait la lecture des résultats de l'année précédente du budget CCAS pour la commune déléguée de Saint Symphorien des Monts

Il en ressort les résultats suivants :

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

Fonctionnement	888.64	0.00
Investissement	0.00	0.00

Monsieur le maire ne peut pas prendre part au vote.

Monsieur Jean-Claude Paris, 1^{er} adjoint fait procéder au vote.

[☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal](#)

Vote des comptes de gestions 2015

Monsieur le maire présente Monsieur Charles, trésorier de Saint Hilaire du Harcouët.

En effet suite à la création de la commune nouvelle, la trésorerie qui suit les affaires de la commune nouvelle est celle de Saint Hilaire du Harcouët et non plus celle de Mortain (en ce qui concerne les habitants de Buais)

Monsieur Charles a donc présenté les résultats de clôture de chacun des budgets pour l'année 2015.

	Résultat de cloture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investisseme nt : exercice 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultat de cloture de l'exercice 2015
Budget principal : BUAIS				
<i>Investissement</i>	- 182 810.68		45 691.85	-137 118.83
<i>Fonctionnement</i>	350 747.77	186 219.98	169 484.91	334 012.70
Budget Assainissement : BUAIS				
Investissement	- 11 979.58		14 145.91	2 166.33
Fonctionnement	27 093.78	16 979.58	6120.77	16 234.97
Budget Lotissement : BUAIS				
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0
Budget CCAS : Buais				
Investissement				
Fonctionnement	304.54	0	547.90	852.44
Budget principal : SAINT SYMPHORIEN DES MONTS				
Investissement	-77907.94		57 737	-20 170.94
Fonctionnement	100 774.99	86 102.94	49 768.89	64 440.94
Budget CCAS : SAINT SYMPHORIEN DES MONTS				
Investissement	0			
Fonctionnement	357.65		-888.64	-530.99

Monsieur le Maire soumet ces compte de gestion au vote

[☞ Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal](#)

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Comme il avait été convenu lors de la préparation de la commune nouvelle, les taux d'imposition ne feront pas l'objet de modifications pour l'année 2016.

Le lissage des taux pour tendre vers un taux moyen pondéré entre les taux des deux communes historiques commencera en 2017.

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif ci-dessous :

	<u>2015</u>		<u>2016</u>	
	<u>BUAIS</u>	<u>ST SYMPHORIEN DES MONTS</u>	Buais	Saint Symphorien des Monts
Taxe d'habitation	13,16 %	12,53 %	13,16 %	12,53 %
Taxe foncière bâti	20,00 %	12,87 %	20,00 %	12,87 %
Taxe foncière non bâti	32,33 %	25,15 %	32,33 %	25,15 %
Produit fiscal attendu			151 095	30 779
			181 874.00	

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Pour le budget PRINCIPAL de BUAIS-LES-MONTS

- Délibérations d'affectation de résultat

	Résultat CA2014	Affectation à la S.I.	Résultat de l'exercice 2015	Reste à réaliser 2015	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-260 718.62		103 428.85	139 000	- 67 809	-225 098.77
				71 191.00		
Fonctionnement	451 522.76	272 322.92	219 253.80			398 453.64

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	398 453,64
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068)	225 098.77
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	173 354,87
Total affecté au compte 1068	225 098,77

☞ Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

• **Budget communal :**

Monsieur le maire présente le tableau suivant.

COMMUNE DE BUAIS-LES-MONTS					FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016	RECETTES		VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016
011	charges à caractère général			0%	119 016,00 €	013	atténuation de charges			0%	
012	charges de personnel			0%	106 230,00 €	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			0%	
014	atténuation de produits			0%	12 489,00 €	043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0%	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			0%	3 240,00 €	70	produits des services			0%	2 500,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0%		73	impôts et taxes			0%	254 836,00 €
65	autres charges de gestion cour			0%	60 800,00 €	74	dotations et participations			0%	195 157,00 €
656	frais de fonctionnement des groupes d'élus			0%		75	autres produits de gestion courante			0%	32 000,00 €
66	charges financières			0%	9 000,00 €	76	produits financiers			0%	
67	charges exceptionnelles			0%	100,00 €	77	produits exceptionnels			0%	
68	dotations aux provisions (semi-budgétaires)			0%		78	reprise sur provisions (semi-budgétaires)			0%	- €
022	dépenses imprévues (7,5 % DR)			0%	100,00 €	002	excédent reporté		- €	0%	173 354,87 €
023	virement à la section investiss.			0%	346 872,87 €						
002	déficit reporté			0%	- €						
	TOTAL DEP FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0%	657 847,87 €		TOTAL REC FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0%	657 847,87 €

INVESTISSEMENT

COMMUNE DE BUAIS-LES-MONTS					INVESTISSEMENT						
DEPENSES		VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016	RECETTES		VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016
001	déficit reporté			0%	157 289,77 €	001	excédent reporté	- €	- €	0%	- €
020	dépenses imprévues			0%	- €	021	virement de la section de fonct.	- €	- €	0%	348 872,87 €
010	stocks			0%	- €	024	produits des cessions d'immo.	- €	- €	0%	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			0%	- €	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	0%	3 240,00 €
041	OPERATIONS PATRIMON.			0%	- €	041	OPERATIONS PATRIMON.	- €	- €	0%	
						1068	affectation résultat			0%	225 098,77 €
10	Dotations, fonds divers et réserves			0%	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA) sauf affectation du résultat			0%	70 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues			0%	- €	13	Subventions d'investissement reçues			0%	2 674,00 €
16	emprunt et dettes assimilées (dont cautions)			0%	18 320,00 €	16	emprunt et dettes assimilées (dont cautions)			0%	1 320,00 €
18	compte de liaison : affectation à ... budgets annexes			0%		18	compte de liaison : affectation à ... budgets annexes			0%	- €
20	immobilisations incorporelles			0%	36 040,00 €	20	immobilisations incorporelles			0%	- €
204	subventions d'équipement versées			0%		204	subventions d'équipement versées			0%	- €
21	immobilisations corporelles			0%	23 952,87 €	21	immobilisations corporelles			0%	- €
22	immobilisation reçues en affectation			0%		22	immobilisation reçues en affectation			0%	- €
23	immobilisations en cours			0%	335 794,00 €	23	immobilisations en cours			0%	- €
26	participations et créances rattachées à des participations			0%		26	participations et créances rattachées à des participations			0%	- €
27	autres immobilisations financières			0%	10 000,00 €	27	autres immobilisations financières			0%	- €
45.1	opération pour le compte de tiers			0%	- €	45.1	opération pour le compte de tiers			0%	- €
	opérations d'équipement individualisées			0%	- €		opérations d'équipement individualisées			0%	- €
	Restes à Réaliser	- €	- €	0%	139 000,00 €		Restes à Réaliser	- €	- €	0%	71 191,00 €
	TOTAL DEP INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0%	720 398,64 €		TOTAL REC INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0%	720 398,64 €

Monsieur le maire a détaillé les opérations d'investissement prévues sur la commune

- Programme de voirie communale
- Travaux d'accessibilité sur l'église de Buais
- Les travaux de voirie et de réseaux d'eaux pluviales sur la route de Landivy
- Les frais de maîtrise d'œuvre relatifs à la route de Landivy
- Les travaux d'accessibilité des parkings de l'église et de la mairie/salle de Saint Symphorien des Monts
- L'acquisition des candélabres pour la route de Landivy
- La réfection du mur du cimetière de Saint Symphorien des Monts
- Le remplacement de la statue du cimetière de Saint Symphorien des Monts
- La mise en accessibilité de l'ancienne cantine de Buais

Dans le budget communal, une somme est allouée au budget Assainissement.

Cette somme s'explique par le fait que le budget Assainissement va supporter les travaux de la Route de Landivy relatif à la réfection des réseaux de l'assainissement et que l'agence de l'eau Seine Normandie ne donne pas suite à la demande de subvention faite par la commune.

Monsieur le maire y reviendra en détail au moment du vote du budget Assainissement.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du budget communal

☞ **Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal**

Pour le budget ASSAINISSEMENT de BUAIS-LES-MONTS

- Délibération d'affectation de résultat

	Résultat CA2014	Affectation à la S.I.	Résultat de l'exercice 2015	Reste à réaliser 2015	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-11 979.58		14 145.91	13 800	- 13 800	-11 633.67
				0		
Fonctionnement	27 093.78	16 979,58	6 120.77			16 234.97

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	16 234.97
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpté 1068)	11 633.67
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 601.30
Total affecté au compte 1068	11 633.67

Monsieur le Maire présente le tableau suivant reprenant la maquette du budget 2016 de l'assainissement

DEPENSES					RECETTES				
	VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016		VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016
011			0%	11 329,30 €	013			0%	
012			0%	2 500,00 €	042			0%	12 679,00 €
014			0%	2 500,00 €	043			0%	
042			0%	13 428,00 €	70			0%	13 200,00 €
043			0%		73			0%	
65			0%	500,00 €	74			0%	1 500,00 €
656			0%		75			0%	
66			0%	1 523,00 €	76			0%	
67			0%	200,00 €	77			0%	
68			0%		78			0%	- €
022			0%		002		- €	0%	4 601,30 €
023			0%	- €					
002			0%	- €					
TOTAL DEP FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0%	31 980,30 €	TOTAL REC FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0%	31 980,30 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
	VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016		VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016
001			0%	- €	001		- €	0%	2 168,33 €
020			0%	- €	021		- €	0%	- €
010			0%	- €	024		- €	0%	
040			0%	12 679,00 €	040		- €	0%	13 428,00 €
041			0%	- €	041		- €	0%	
					1068			0%	11 633,67 €
10			0%	- €	10			0%	
13			0%	- €	13			0%	
16			0%	8 679,00 €	16			0%	90 000,00 €
18			0%		18			0%	- €
20			0%		20			0%	- €
204			0%		204			0%	- €
21			0%	3 500,00 €	21			0%	- €
22			0%		22			0%	- €
23			0%	78 570,00 €	23			0%	- €
26			0%		26			0%	- €
27			0%	- €	27			0%	- €
45.1			0%	- €	45.1			0%	- €
			0%	- €				0%	- €
			0%	13 800,00 €			- €	0%	- €
TOTAL DEP INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0%	117 228,00 €	TOTAL REC INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0%	117 228,00 €

Monsieur le Maire fait part au conseil que l'Agence de l'eau Seine Normandie refuse d'octroyer une subvention à cause du fait que la valeur technique n'ait pas été supérieure au prix dans les critères de sélection des offres au moment de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux. Par conséquent il faudra sûrement recourir à un emprunt de 90 000 euros pour couvrir les travaux de la Route de Landivy.

Au début, il avait été envisagé que le budget principal verse une subvention au budget Assainissement. Mais il a été émis au cours de la réunion l'idée de recourir à l'emprunt avec un montant équivalant à la totalité des travaux

Considérant que le manque à gagner est important (perte de près de 24 000 euros de subventions), considérant que la commune s'est attachée à respecter toutes les exigences demandées par l'Agence de l'eau, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire un courrier pour demander le réexamen du dossier.

Par ailleurs, Monsieur Charles, trésorier, précise que le budget Assainissement peut supporter l'emprunt pour maximum 4 ans. Ensuite la commune devra étudier la situation mais il se peut que la compétence Assainissement devienne communautaire et dans ce cas la situation sera vue par la communauté de communes.

Monsieur le maire reviendra devant le conseil municipal avec plus de détails sur l'emprunt et les modalités de financement des travaux de la Route de Landivy.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du budget Assainissement

☞ Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

Budget lotissement les Camélias :

Il n'y a pas de résultat à affecter.

Monsieur le Maire présente le tableau suivant :

LOT LES CAMELIAS BUIAIS-LES-MONTS				FONCTIONNEMENT				PREPABUDGETV20			
DEPENSES	VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016	RECETTES	VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016		
011 charges à caractère général			0%	10 000,00 €	013 atténuation de charges			0%			
012 charges de personnel			0%		042 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			0%	191 406,58 €		
014 atténuation de produits			0%		043 OPERATIONS D ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0%			
042 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			0%	191 406,58 €	70 produits des services			0%			
043 OPERATIONS D ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0%		73 Impôts et taxes			0%			
65 autres charges de gestion cour			0%		74 dotations et participations			0%	10 000,00 €		
656 frais de fonctionnement des groupes d'élus			0%		75 autres produits de gestion courante			0%			
66 charges financières			0%		76 produits financiers			0%			
67 charges exceptionnelles			0%		77 produits exceptionnels			0%			
68 dotations aux provisions (semi-budgétaires)			0%		78 reprise sur provisions (semi-budgétaires)			0%	-€		
022 dépenses imprévues (7,5 % DR)			0%		002 excédent reporté			-€	-€		
023 virement à la section Investiss.			0%		TOTAL REC FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0%	201 406,58 €		
002 déficit reporté			0%	-€							
TOTAL DEP FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0%	201 406,58 €							

INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT					
DEPENSES	VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016	RECETTES	VOTE 2015	EXECUTION 2015	TAUX	PROPOSITIONS 2016
001 déficit reporté			0%	-€	001 excédent reporté			0%	-€
020 dépenses imprévues			0%	-€	021 virement de la section de fonct.			0%	-€
010 stocks			0%	-€	024 produits des cessions d'Immo.			0%	-€
040 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			0%	191 406,58 €	040 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			0%	191406,58
041 OPERATIONS PATRIMON.			0%	-€	041 OPERATIONS PATRIMON.			0%	-€
					1058 affectation résultat			0%	
10 Dotations, fonds divers et réserves			0%	-€	10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA) sauf affectation du résultat			0%	
13 Subventions d'investissement reçues			0%	-€	13 Subventions d'investissement reçues			0%	
16 emprunt et dettes assimilées (dont cautions)			0%		16 emprunt et dettes assimilées (dont cautions)			0%	-€
18 compte de liaison : affectation à ... budgets annexes			0%		18 compte de liaison : affectation à ... budgets annexes			0%	-€
20 immobilisations incorporelles			0%		20 Immobilisations incorporelles			0%	-€
204 subventions d'équipement versées			0%		204 subventions d'équipement versées			0%	-€
21 immobilisations corporelles			0%		21 Immobilisations corporelles			0%	-€
22 immobilisation reçues en affectation			0%		22 Immobilisation reçues en affectation			0%	-€
23 immobilisations en cours			0%		23 Immobilisations en cours			0%	-€
26 participations et créances rattachées à des participations			0%		26 participations et créances rattachées à des participations			0%	-€
27 autres immobilisations financières			0%	-€	27 autres immobilisations financières			0%	-€
45.1 opération pour le compte de tiers			0%	-€	45.1 opération pour le compte de tiers			0%	-€
opérations d'équipement individualisées			0%	-€	opérations d'équipement individualisées			0%	-€
Restes à Réaliser	-€	-€	0%	-€	Restes à Réaliser	-€	-€	0%	-€
TOTAL DEP INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0%	191 406,58 €	TOTAL REC INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0%	-€

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du budget Lotissement

☞ Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

Analyse financière par M. Charles.

M. Charles souhaite apporter des précisions sur la santé financière de la commune nouvelle de Buais-Les-Monts.

La marge d'autofinancement de la commune est excellente (en 2016 : 0,58 alors que le niveau d'alerte est 1)

Les charges de fonctionnement (y compris le personnel) ne grèvent pas le budget. (en 2016 coefficient de 0.26 alors que le niveau d'alerte est de 1)

Le nombre d'année qu'il faudrait à la commune pour résorber son endettement est de 0.98 année.

L'indice de surendettement est de 0.42, là où le seuil est à 1.5.

Les points de fragilité sont l'assainissement et le lotissement.

5. COMITE TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des avis favorables émis par le comité technique rattaché au centre de gestion de la Manche sur des éléments de gestion du personnel.

Il apparait désormais au conseil municipal de délibérer :

- **Modification des cycles de travail de monsieur Didier Montécot**

☞ Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire et Monsieur Luquet expliquent les raisons de cette demande de modifications de cycle de travail.

Lors de la récupération de la compétence voirie par la commune en 2013, M. Montécot avait 5 cycles de travail différents (cela avait été institué par la communauté de communes de la Sélune). Ces différents cycles de travail posaient des difficultés de gestion et de suivi.

Après une mise au point et un consensus entre les élus et M. Montécot, il a donc été proposé de mettre en place 2 cycles différents : un pour l'hiver et un pour l'été.

Les nouveaux horaires de Didier Montécot sont :

Périodes	Dates	horaires/jour	nbre heures par jour	total en h par jour	Nbre heures par semaine
hiver 22 semaines	01/01/2016 au 03/04/2016 et du 01/11/2016 au 31/12/2016	8h30 à 12h	3,5	7	34
		13h30 à 17h	3,5		
	vendredi	13h30 à 16h	2,5	6	
été 30 semaines	04/04/2016 au 31/10/2016	7h30 à 12h	4,5	8	39
		13h30 à 17h	3,5		
	vendredi	13h30 à 16h	2,5	7	

- **Modalités d'application de la journée de solidarité**

Monsieur le maire fait part de l'avis favorable émis par le comité technique rattaché au centre de gestion le 25 février 2016 concernant les modalités d'application de la journée de solidarité.

La proposition est la suivante : la journée de solidarité est applicable selon les modalités suivantes :

- En fonction des emplois
 - o Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur dans la collectivité : nombres de jours de RTT : 1
 - Emploi concerné : adjoint technique de 1ere classe
 - o Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuel : 30 minutes sur quatorze jours maximum (durée proratisée en fonction du temps effectif de l'agent)

- Emploi concerné : adjoint administratif de 1ere classe et rédacteur territorial

- Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité
- **EMET un avis favorable** à la proposition ci-dessus détaillée
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en assurer l'exécution

- **Les autorisations spéciales d'absence**

Monsieur le maire fait part de l'avis favorable émis par le comité technique rattaché au centre de gestion le 25 février 2016 concernant les autorisations spéciales d'absences.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET un avis favorable aux autorisations spéciales d'absences ci-dessous récapitulées**

Nature des autorisations – article L 3142-1	Jours prévus
Mariage de l'agent	4
Conclusion d'un pacte civil de solidarité	4
Mariage de l'enfant de l'agent	1
Naissance survenue au foyer de l'agent, pour chacune	3
Arrivée chez l'agent d'un enfant placé en vue de son adoption	3
Décès d'un enfant de l'agent	2
Décès du conjoint de l'agent	2
Décès du partenaire lié par un pacte civil de solidarité de l'agent	2
Décès du père/ de la mère de l'agent	1
Décès du beau-père / de la belle mère	1
Décès d'un frère / d'une sœur de l'agent	1

Le nombres de jours d'absences autorisés pour la personne à temps non complet n'est pas proratisé. La collectivité appliquera la circulaire FP n° 1475 B-2A /98 du 20 juillet 1982 relative aux autorisations spéciales d'absence pouvant être accordées pour soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde :

- **CHARGE** Monsieur le maire d'en assurer l'exécution

- **La fixation des critères de l'entretien professionnel**

Monsieur le maire fait part de l'avis favorable émis par le comité technique rattaché au centre de gestion le 25 février 2016 concernant les critères de l'entretien professionnel

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable aux critères ci-dessous récapitulées**

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les aqualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise.

- **CHARGE** Monsieur le maire d'en assurer l'exécution

- **La fixation des quotas d'avancement de grade**

Monsieur le maire fait part de l'avis favorable émis par le comité technique rattaché au centre de gestion le 25 février 2016 concernant la fixation des quotas d'avancement de grade

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable aux quotas d'avancement de grade ci-dessous**

Cadre d'emplois	Quota unique
Adjointes techniques territoriaux	100%
Adjointes administratifs territoriaux	100%
Rédacteurs territoriaux	100 %

- **CHARGE** Monsieur le maire d'en assurer l'exécution

6. LECTURE DU COURRIER DE M. & Mme JARDIN

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par Mme Brigitte Jardin concernant la cessation de son activité fin 2016.

Les conseillers parlent également de la fermeture du commerce de boucherie/traiteur tenu par M. et mme Le Bigot.

L'ensemble des conseillers font part de leur inquiétude car ce sont deux commerces qui ferment en peu de temps.

Les activités possibles sont nombreuses :

- Restaurant
- Relais poste
- Journaux
- Bar
- Tabac
- Epicerie

Qui peut reprendre ?

Quelles modalités pour reprendre

Quel rôle doit jouer la commune ? dans quelle mesure financière ?

Mme Paris fait part de l'initiative SOS Village qui a lieu durant le journal télévisé de 13h sur TF1.

Il appartient au cédant de faire les démarches.

Donc Mme Paris se propose d'en parler avec M. Jardin.

Monsieur Courteille propose de faire un comité de pilotage pour réfléchir à l'avenir des commerces.

Il sera composé du maire, des adjoints, de Françoise Charpentier et de Solange Paris.

Tout autre conseiller municipal qui veut en faire parti, peut le dire au secrétariat.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Démission de Marcel Poirier du fait d'un déménagement.

Il est rappelé qu'un conseiller n'a pas l'obligation de démission même s'il quitte le territoire de la commune dès lors qu'il était électeur au moment de son élection.

Fin de la réunion à 22h45.